

Décision du Conseil portant nomination des membres du Comité consultatif (9 novembre 2000)

Légende: Décision du Conseil, du 9 novembre 2000, portant nomination des membres du Comité consultatif de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (2000/C 352/01).

Source: Journal officiel des Communautés européennes (JOCE). 08.12.2000, n° C 352. [s.l.].

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/decision_du_conseil_portant_nomination_des_membres_du_comite_consultatif_9_novembre_2000-fr-086638e6-9b92-4065-895b-ec1d0ddba3da.html

Date de dernière mise à jour: 25/10/2012

Décision du Conseil du 9 novembre 2000 portant nomination des membres du Comité consultatif de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (2000/C 352/01)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, et notamment son article 18,

considérant ce qui suit:

(1) Par sa décision du 12 octobre 1998, le Conseil a nommé les membres du Comité consultatif de la Communauté européenne du charbon et de l'acier pour la période se terminant le 11 octobre 2000.

(2) Par sa décision du 17 juillet 2000 (1), le Conseil a désigné les organisations représentatives des producteurs et des travailleurs appelées à établir les listes de candidature pour les représentants des producteurs et des travailleurs au Comité consultatif de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

(3) Pour les catégories des producteurs et des travailleurs, les organisations représentatives, désignées par la décision du 17 juillet 2000 ont présenté leurs listes de candidature.

(4) Pour la catégorie des utilisateurs et négociants, les gouvernements des États membres ont présenté leurs listes de candidature.

(5) Il y a lieu de nommer les membres du Comité consultatif de la Communauté européenne du charbon et de l'acier jusqu'à l'expiration du traité CECA, **le 23 juillet 2002,**

DÉCIDE:

Article premier

Sont nommés membres du Comité consultatif de la Communauté européenne du charbon et de l'acier pour la période allant du **9 novembre 2000 au 23 juillet 2002 inclus:**

I. Catégorie des producteurs

Secteur «Charbon»

Secteur «Acier»

BELGIQUE

M. Leopold JANSSENS

M. Robert JOOS

M. Luc BRAET

DANEMARK

...

M. Kristian MAY

ALLEMAGNE

M. Bernd TÖNJES

M. Albrecht KORMANN

M. Wolfgang REICHEL

M. Dieter BECKER

M. Michael G. ZIESLER

M. Horst WEITZMANN

M. Roland de BONNEVILLE

GRÈCE

...

M. Alexandros TIKTOPOULOS

ESPAGNE

M. José Antonio GONZÁLEZ SÁNCHEZ

M. Juan Ignacio BARTOLOMÉ

M. Javier PENACHO

FRANCE

M. Éric DYEUVRE M. Georges CHACORNAC
M. Pierre BERTE M. Jean-Paul ROUFFIAC

IRLANDE

... M. Jerry GORMAN

ITALIE

... M. Michele BAJETTI
... M. Romolo VESCOVI

LUXEMBOURG

... M. Nicolas UEBERECKEN
... M. Paul JUNCK

PAYS-BAS

... M. Julius M. A. HOSMAN

AUTRICHE

... M. Horst PASCHINGER

PORTUGAL

... M. Álvaro ÁLVAREZ ALMODÓVAR

FINLANDE

... M^{me} Sirpa SMOLSKY

SUÈDE

... M. Håkan MURBY
... M. Bo LEGELIUS

ROYAUME-UNI

M. Richard John BUDGE M. Allan JOHNSTON
M. Brian John ROSTRON M. David REA
M. Ronald PARRY M. Jan RODGERS

II. Catégorie des travailleurs

BELGIQUE

M. Nico CUE
M. Jean-François TAMELLINI
M. André DELORY

DANEMARK

M. Dines SCHMIDT-NIELSEN

ALLEMAGNE

M. Klaus SÜDHOFER
M. Fritz KOLLORZ
M. Franz-Josef WODOPIA
M^{me} Karin BENZ-OVERHAGE
M. Rainer SCHMIDT
M. Michael BREIDBACH

GRÈCE

M. Nikolaos CHONDROS

ESPAGNE

M. José Ignacio SAN MIGUEL LLAMEDO

M. Rafael VAREA NIETO

M. Néstor ÁLVAREZ BRAVO

FRANCE

M. Marc BARTHEL

M. Jean-Louis MUNOS

M. Michel MANGUY

M. Jean-Marc MOHR

IRLANDE

M. John McDONNELL

ITALIE

M. Salvatore BIONDO

M. Enrico GIBELLIERI

M. Maurizio NICOLIA

LUXEMBOURG

M. Marcel DETAILLE

PAYS-BAS

M. Jos DUYNHOVEN

M. Gerrit MASTENBROEK

AUTRICHE

M. Werner MUHM

M. Karl HAAS

PORTUGAL

M. José NUNES MAIA

FINLANDE

M. Eero HOVI

SUÈDE

M. Hans-Evert ANDERSSON

ROYAUME-UNI

M. Robert SHANNON

M. Michael J. LEAHY

M. Keith BROOKMAN

M. Neil GREATREX

M. Patrick M. CARRAGHER

III. Catégorie des utilisateurs et négociants**BELGIQUE**

M. Pierre DIEDERICH

M. Jacques Léon GLORIEUX

DANEMARK

M^{me} Elly KJEMS HOVE

ALLEMAGNE

M. Götz BIRKEN-BERTSCH

M. Ulrich BÖSHAGEN

M. Wolfgang MACK

M. Jürgen NUSSER

M. Dieter SONNTAG

M. Wolf-Rainer HEINEMANN

GRÈCE

M. Konstantinos SIDERIDIS

ESPAGNE

M. José Luis CASTAÑEDA BONICHE

M. Ángel Luis VIVAR RODRÍGUEZ

FRANCE

M. Michel MARGNES

M. Edmond PACHURA

M. Jean-Luc GUIEZE

M. Marc BAY

M. Bernard ROGY

IRLANDE

M. John O'SHEA

ITALIE

M. Luigi BUZZI

M. Marcello MASI

M. Giovanni PEREGO

M. Riccardo BUSSOLATI

LUXEMBOURG

M. Nicolas SOISSON

PAYS-BAS

M. Martin BLOEMENDAL

M. Clemens R. M. NOTA

AUTRICHE

M. Alfred MAURIZIO

PORTUGAL

M. José Carlos FERNANDES LIMPO DE FARIA

FINLANDE

M. Veijo NIEMI

M. Klaus KATARA

SUÈDE

M^{me} Nina DHEJNE

ROYAUME-UNI

M. Scott MacDONALD
M. Derek TORDOFF
M. David NICHOLAS
M^{me} Jenny KIRKPATRICK
M. Michael GIBBONS
M^{me} Jane HEGINBOTHAM

Article 2

Le Conseil procèdera ultérieurement à la désignation d'une organisation représentative des travailleurs du Royaume-Uni.

Article 3

La présente décision est publiée, pour information, au *Journal officiel des Communautés européennes*.

Fait à Bruxelles, le 9 novembre 2000.

Par le Conseil
Le président
J. LANG

(1) JO C 246 du 26.8.2000, p. 1.